

*Date de dépôt: 11 avril 2002*

*Messagerie*

**Rapport**  
**de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier**  
**la pétition « Implantation des écuries de La Petite-Grave »**

**Rapporteur: M. Olivier Vaucher**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le PL 7886-A fait office de rapport à cette pétition.

La Commission d'aménagement du canton, à l'unanimité, a accepté le classement de cette pétition.

# PÉTITION

(1145)

## **Implantation des écuries de La Petite-Grave**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, M. Yves Ménétreay, M<sup>me</sup> Catherine Blein, ainsi que tous les autres signataires, par la présente pétition établie le 21 février 1997, en conformité avec l'article y relatif de la constitution genevoise,

demandons au Grand Conseil

- que la campagne genevoise, ou ce qu'il en reste, puisse garder et maintenir sa vocation agricole, et que dans ce but le Grand Conseil favorise en tout temps les implantations agricoles et para-agricoles, telles que manèges, centres équestres, dans les communes qui veulent garder cette notion de campagne tout en offrant aux citadins la possibilité de se détendre en compagnie de leur animal favori, le cheval, communément appelé la plus noble conquête de l'homme, et de préciser que, là où il y a campagne et là où il y a chevaux, il peut y avoir crottin de cheval;
- de soutenir l'implantation des écuries de La Petite-Grave.

*A La Petite-Grave*

1236 Cartigny